

Dossier de presse

Développement de la télémédecine

Signature officielle de la convention de partenariat entre le Centre Hospitalier de Béziers et le Pays Haut Languedoc et Vignobles



Sommaire

Sommaire	1
Communiqué de presse	3
Le Pays Haut Languedoc et Vignobles.....	4
Le Centre Hospitalier de Béziers	5
Améliorer l'accès à la santé sur notre territoire, le Contrat Local de Santé.....	7
Définitions de la télémédecine	8
Contacts.....	9

Communiqué de presse

Quand la ville et la campagne s'associent pour développer la télémédecine

Le 7 janvier 2014, le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Centre Hospitalier de Béziers s'associent pour développer la télémédecine sur l'ouest du département de l'Hérault.

Compte tenu des caractéristiques géographiques du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles et des problématiques de démographie médicale, la télémédecine constitue une opportunité d'améliorer l'accès aux soins.

Grâce à ce partenariat il s'agit, par le biais de la télémédecine :

- D'améliorer l'accès aux avis des spécialistes médicaux pour les patients,
- De maintenir et de renforcer les spécialités médicales présentes sur le territoire (psychiatrie, dermatologie, cardiologie,...),

Pour cela, le Dr Annick Ricard a été recrutée par le Centre Hospitalier de Béziers. Pendant 2 ans, son rôle sera d'identifier les besoins auprès des professionnels de santé et de définir et mettre en œuvre les réponses.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays Haut Languedoc et Vignobles, conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette action reçoit le soutien financier de l'Union Européenne et de l'ARS.

Renseignements

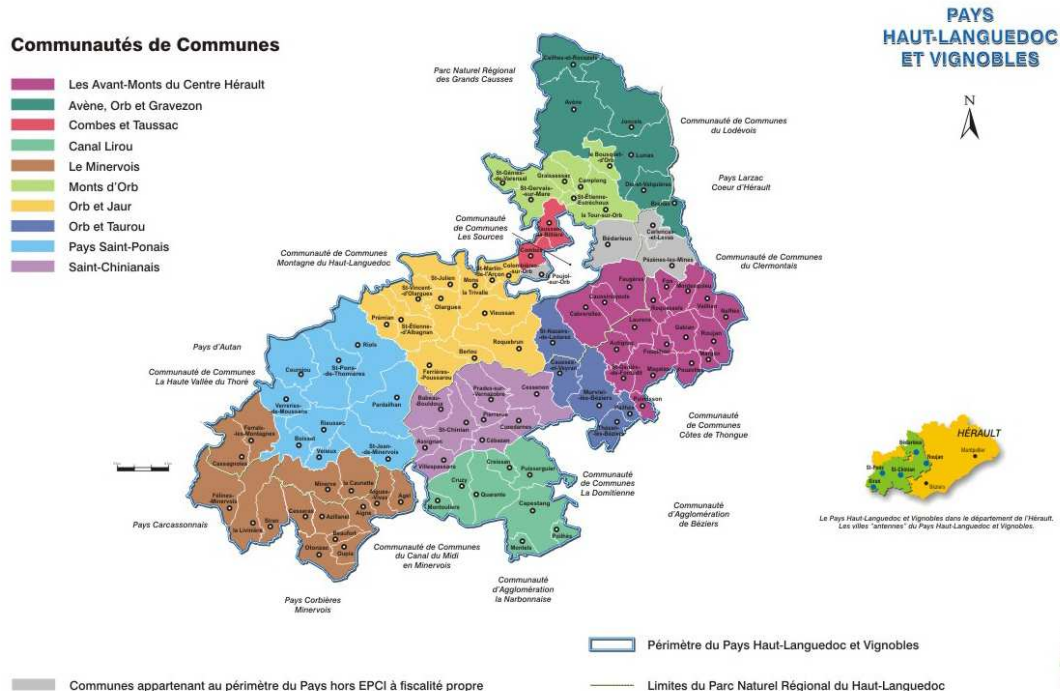
Laure Abadie (Coordonnatrice du Contrat Local de santé) 04 67 38 11 10

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, situé dans l'ouest du département de l'Hérault, touche les départements de l'Aude à l'ouest et de l'Aveyron et du Tarn au nord.

Depuis le premier janvier 2013, il comprend 95 communes réparties en dix communautés de communes et 4 communes hors intercommunalité. Sa population atteint 78.429 habitants. Courant 2014, 5 nouvelles communes devraient intégrer le Pays Haut Languedoc et Vignobles (Les Aires, Lamalou, Hérépian, Villemagne l'Argentière, Le Pradal). Ce territoire rural est limité, au sud, par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers, au nord par celles de Castres et de Mazamet.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a défini les ambitions et les orientations de sa stratégie territoriale 2008-2013, dans les thématiques de l'économie, des services à la population, de l'habitat, de la culture, du patrimoine, de l'environnement et du tourisme.



Territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles au 1^{er} janvier 2013

Le Centre Hospitalier de Béziers

Quatrième établissement sanitaire de la région Languedoc-Roussillon, le deuxième après le CHU de Montpellier dans le territoire de l'Hérault, le Centre Hospitalier de Béziers inscrit ses missions au cœur du bassin de santé Ouest Hérault, d'une population de près de 280 000 habitants. Il constitue l'établissement de référence, premier offreur de soins par la capacité en lits ou le nombre de séjours en médecine, chirurgie, obstétrique, mais également en psychiatrie. Les secteurs d'intervention psychiatrique couvrent l'ensemble de l'Ouest Hérault avec des structures (centre médico-psychologiques, hôpitaux de jour) basées à Agde, Pézenas, Bédarieux et Saint Pons

L'HÔPITAL, ACTEUR ENGAGÉ DANS LE MAILLAGE DU TERRITOIRE OUEST-HÉRAULT

Contribuer à l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire Ouest Hérault, marqué par la précarité, la désertification médicale sur les hauts cantons, la fragilité des personnes âgées et les problèmes de santé publique identifiés par le diagnostic régional, constitue une responsabilité de chaque acteur du système de santé.

Historiquement engagé dans des projets collaboratifs (médecine de ville, réseaux,..), le Centre Hospitalier de Béziers constate la cohérence des actions actuelles et envisagées dans son projet d'établissement 2013-2017, avec les enjeux du nouveau pacte territoire-santé. Il souhaite, sur le territoire Ouest Hérault, avec l'ensemble des acteurs, contribuer fortement à la réflexion de parcours de santé plus efficaces, s'engager dans le soutien à la médecine ambulatoire, dans la promotion de l'évitabilité des hospitalisations, dans le renforcement des alternatives à l'hospitalisation...

Faire évoluer sa place d'hôpital recours en hôpital partenaire, à partir d'actions concertées et de mises à disposition de compétences, tel est son enjeu stratégique mais aussi sa responsabilité dans l'exercice de ses missions de service public hospitalier.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX AVIS SPÉCIALISÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉMÉDECINE

Le CHB a engagé, en lien avec l'ARS, une première expérience de télémédecine au travers de la réalisation, depuis l'été 2012, de téléconsultations de pré-anesthésie pour les détenus du centre pénitentiaire de Béziers, depuis l'Unité sanitaire. Bien qu'utilisant des outils de télécommunication non dédiés mais sécurisés, cette expérimentation a donné toute satisfaction et doit maintenant trouver sa place dans un fonctionnement consolidé au sein d'un projet institutionnel mené en phase avec le projet régional de l'ARS, qui soutient financièrement les investissements. Un 2ème axe de travail a d'ores et déjà été engagé. Il s'agit de la réalisation de téléconsultations de psychiatrie et de psycho-gériatrie, depuis le CMP de Béziers, au bénéfice de patients (déjà connus) des environs de Saint-Pons.

Ce projet réunit les psychiatres concernés du CHB, les responsables du CH de Saint-Pons et les élus du Pays Haut Languedoc et Vignobles, particulièrement demandeurs d'un renforcement du suivi des patients en psychiatrie, mais pas seulement. Ainsi, le développement d'activités de télémédecine

devient un objectif global pour améliorer l'accès aux soins ou actes spécialisés des personnes éloignées des ressources médicales disponibles (Hauts Cantons notamment) et renforcer l'efficacité dans l'utilisation de celles-ci, sans se substituer aux nécessaires rencontres entre le médecin et son patient. La réflexion avec les médecins généralistes devra se poursuivre dans ce sens. C'est dans ce contexte de maillage territorial et de recherche de l'égalité d'accès aux soins, que le Centre Hospitalier de Béziers s'est engagé aux côtés du Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le projet de déploiement de la télémédecine pour la population et les professionnels de santé du Pays : la coordination médicale de ce projet sera assurée par le Dr Annick RICARD, praticien recruté par le CHB qui assurera également les fonctions de médecin coordonnateur de l'HAD, avec un profil de poste médical innovant pour un défi majeur.

Date : 02/01/2014

Directrice générale : Marie-Agnès ULRICH

Directeur de la stratégie et des Affaires Médicales : Serge Foursans

Améliorer l'accès à la santé sur notre territoire, le Contrat Local de Santé

Depuis 2009, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est saisi des questions relatives à la santé des populations du territoire :

- Réalisation d'un diagnostic santé social (2009),
- Élaboration d'un Projet Territorial de Santé (2010),
- Étude sur le développement de la télémédecine (2010).

Depuis, plusieurs actions ont été impulsées et accompagnées par le syndicat mixte : développement de maisons de santé pluriprofessionnelles, mise en place d'actions de prévention en direction des jeunes et des parents, développement d'un Point Accueil Écoute Jeunes,...

Dans la continuité de cette démarche, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a souhaité s'engager avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) à travers l'élaboration d'un Contrat Local de Santé.

Instaurés par la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires (juillet 2009), les Contrats Locaux de Santé portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Ce sont des outils de coordination transverse, articulant les actions menées dans le cadre du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) des Agences Régionales de Santé et les actions résultant des démarches locales de santé.

Le Contrat Local de Santé du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été conclu avec l'ARS le 4 juillet 2013 pour la période 2013 – 2016 autour de 4 axes prioritaires :

- Les soins de premiers recours et urgences ;
- Les personnes âgées et leur parcours de vie ;
- Les thèmes relevant du Panier de Services : Accès aux droits et aux soins, Santé mentale des jeunes, Addictions, Contraception et Vaccinations ;
- La télémédecine.

Définitions de la télémédecine

Source : Ministère de la santé

(<http://www.sante.gouv.fr/deploiement-de-la-telemedecine-tout-se-joue-maintenant.html>)

La télémédecine est une **pratique médicale** qui met en rapport entre eux, par la voie des nouvelles technologies :

- soit le patient et un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels un professionnel médical,
- soit plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels au moins un professionnel médical.

Elle permet :

- d'établir un diagnostic,
- d'assurer, pour un patient à risque, un suivi dans le cadre de la prévention ou un suivi post thérapeutique,
- de requérir un avis spécialisé,
- de préparer une décision thérapeutique,
- de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes,
- d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

Le décret d'application de la loi Hôpital Patients Santé et Territoire, publié en octobre 2010, est venu renforcer l'assise juridique de la télémédecine, en précisant les conditions de sa mise en œuvre et son organisation. Celles-ci sont désormais inscrites au sein des articles [R.6316-1](#) à [R.6316-9](#) du code de la santé publique.

Les 5 actes de télémédecine sont réalisables :

- **La téléconsultation** : un médecin donne une consultation à distance à un patient, lequel peut être assisté d'un professionnel de santé. Le patient et/ou le professionnel à ses côtés fournissent les informations, le médecin à distance pose le diagnostic.
- **La téléexpertise** : un médecin sollicite à distance l'avis d'un ou de plusieurs confrères sur la base d'informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.
- **La télésurveillance médicale** : un médecin surveille et interprète à distance les paramètres médicaux d'un patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisées ou réalisées par le patient lui-même ou par un professionnel de santé.
- **La téléassistance médicale** : un médecin assiste à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte.
- **La régulation médicale** : les médecins des centres 15 établissent par téléphone un premier diagnostic afin de déterminer et de déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel.

Le décret inscrit la télémédecine dans le droit commun des activités médicales, y compris pour les droits des patients.

Contacts

Pays Haut Languedoc et Vignobles

Laure ABADIE, Coordonnatrice du Contrat Local de Santé

Courriel : services@payshlv.com

Téléphone : 04 67 38 11 10

Relations presse :

Aurore BOISARD, Chargée de communication

Courriel : aurore.boisard@payshlv.com

Téléphone : 04 67 38 11 10

Centre Hospitalier de Béziers

Françoise PERIDONT, Directrice communication

Anne-Claire ITIE, Chargée de communication

Courriel : communication@ch-beziers.fr

Téléphone : 04 67 35 75 74